



## SERVICE DE PRESSE ET VEILLE

---

Palais de l'Élysée, le vendredi 29 mars 2019

### COMMUNIQUE

Pour le Conseil des ministres du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (partie A) :

#### PARTIE A

Sur la proposition de la garde des sceaux, ministre de la justice :

**Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.**

Sur la proposition du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

**Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie relatif à l'emploi des membres de la famille des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre.**

#### PARTIE C COMMUNICATIONS

Communication de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées :

**La mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.**